



REPORTAGE PHOTO : BRIGITTE HASE

## 47<sup>E</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES

LE 47<sup>E</sup> CONGRÈS NATIONAL DES ARCHITECTES, QUI S'EST DÉROULÉ DU 6 AU 8 OCTOBRE À BIARRITZ SUR LE THÈME "ARCHITECTES POUR QUI ? POUR QUOI ?", fut cette année encore une belle édition. Lieu de rencontres, d'échanges, et de décisions pour la profession réunie en Assemblée Générale, plus de 500 personnes y ont participé en provenance de 60 départements et de six pays étrangers (Espagne, Allemagne, Maroc, Algérie, Congo et Pologne).

Il était, pour les architectes, l'occasion de faire le point sur la variété et la diversification de leurs pratiques professionnelles et de porter un intérêt particulier aux domaines d'intervention à reconquérir, ainsi que l'occasion de réaffirmer devant de nombreux élus et maîtres d'ouvrage que l'architecte est facteur de valeur ajoutée, porteur de garanties de qualité pour son client et pour la collectivité.

### LA PAROLE DE NOS DIRIGEANTS A ÉTÉ TRÈS ÉCOUTÉE

Le congrès de Biarritz a été marqué, le jeudi midi par le discours d'Agnès Vince, le vendredi par l'intervention de Patrick Bloche, puis par celle de Mme la ministre Emmanuelle Cosse. Ils nous ont chacun confirmé que seule une volonté politique forte peut et doit porter le rôle des architectes dans une société qui, sans eux, risque de se déconstruire.

C'est Agnès Vince, directrice de l'Architecture représentant le ministère de la Culture et de la Communication, qui a inauguré le congrès de Biarritz, jeudi 6 octobre.

Saluant l'action de l'Unsa, elle a rappelé l'importance des organisations représentatives pour faire vivre et évoluer la profession d'architecte, dont le caractère réglementé crée "des droits, des obligations et des responsabilités". "La reconnaissance de la valeur de l'architecture et de ses multiples contributions possibles aux projets pour le futur" s'appuie sur la **Stratégie Nationale pour l'Architecture** dont "22 mesures sont en chantier, 10 d'entre elles ont été portées par la loi LCAP, 2 en préfiguration et 3 à l'étude" avec l'ambition "d'ancrer l'architecture dans la vie et le quotidien de tous".

Mme Vince a détaillé toutes les mesures de progrès apportées par la loi LCAP en mettant en valeur l'abaissement du seuil, le recours à l'architecte pour le PAPE, le développement de l'expérimentation, la promotion des concours, l'élargissement du rôle des CAUE.

Elle a également rappelé la valorisation des missions des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA) et indiqué tout ce qui était mis en œuvre pour les écoles et la recherche.

Agnès Vince a conclu en appelant à la solidarité tous les acteurs liés à l'architecture et en affirmant avec conviction : "Nous souhaitons poursuivre les échanges fructueux que nous avons eus avec vous tous, avec l'Unsa, et avec l'Ordre des architectes notamment."



Inauguration officielle en présence de (de gauche à droite) Catherine Jaquot, présidente du CNOA ; Lionel Carli ; Agnès Vince, directrice de l'Architecture ; Régis Chaumont, président de l'Unsa ; Lionel Blancard de Léry, président du Club Prescrire et Nathalie Motsch, adjointe au maire de Biarritz, dont l'intervention a été très appréciée.



Agnès Vince, directrice de l'Architecture



Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable



Cette année encore, Patrick Bloche a affirmé son soutien aux architectes.

Vendredi 7 octobre, **Patrick Bloche** a dit avec conviction aux architectes: **"vous n'êtes pas des mal-aimés"**. Pour le député et président de la commission des affaires culturelles, **"l'année 2016 restera, sur le plan législatif, importante pour l'architecture et les architectes, presque 40 ans après la loi de 1977"**.

C'est à son initiative, nous a-t-il rappelé, que le rapport **"pour une création architecturale désirée et libérée"** avec ses 36 propositions a été établi en 2014. Il a souligné le rôle important de Fleur Pélerin qui, à cette suite, a initié la Stratégie Nationale pour l'Architecture, puis la loi LCAP qui a été promulguée le 7 juillet dernier après de longs débats. Il rapporte que les architectes et notamment l'Unsa ont apporté un soutien qui **"a été pour moi, évidemment tout à fait indispensable"** en créant un **"rapport de force... sur nombre de sujets (le seuil de 150 m<sup>2</sup>, le permis d'aménager et bien d'autres dispositions... À deux reprises et lors des deux lectures, ils (NDLA : les sénateurs) avaient supprimé nombre de dispositions auxquelles vous teniez..."**

Patrick Bloche, attire notre attention : **"Comme toujours quand une loi est votée et promulguée, elle n'a d'intérêt qu'à partir du moment où on s'en empare, à partir du moment où on se mobilise pour que les dispositions qu'elle comporte et qui vous sont favorables prennent toute leur ampleur... Ce rapport de force, il faut le maintenir pour l'application de la Loi car rien n'est jamais acquis. Restons mobilisés."**

Quand on l'interroge sur 2017, il nous répond : **"le paradoxe est de n'avoir rien eu d'essentiel dans les programmes électoraux en 2012 et pourtant d'avoir vécu quelque chose d'important..."**, **"...un élément déterminant que vous appelez à juste raison "l'architecte du quotidien" est vraiment celui qui m'a motivé lorsque j'ai pris l'initiative, fin 2013, du rapport sur la création architecturale. C'est cette architecture du quotidien, cette architecture ordinaire "extra" qui doit amener, ... à ce qu'on casse ce mal français... qui est cette idée d'échapper à l'architecte... C'est évidemment la conséquence terrible, quand les deux tiers des constructions en France se font sans architectes... On me disait un architecte ça coûte cher... On est vraiment au cœur de la problématique et j'ai beaucoup apprécié ce que Régis Chaumont m'a dit lors de notre échange d'hier notamment sur les missions simplifiées ; il faut mettre des architectes partout et avant même évidemment le dépôt d'un permis de construire. Et n'oubliez pas une de mes propositions qui fait que je souhaite que tout travail visant au dépôt de permis de construire soit évidemment rémunéré, ça c'est une proposition à mettre en œuvre. Ça passe par la Loi."**

Pour Patrick Bloche, il faut porter **"l'idée que l'architecte doit être désiré... Il faut créer vraiment dans ce pays une envie d'architecture"**.

Quand Lionel Carli, demande au député : **"Pourquoi les architectes sont-ils mal-aimés ?"**, il répond : **"Je vous rassure, comme député j'envie la cote de popularité des architectes à**



l'égard de nos concitoyens. Vous n'êtes pas des mal-aimés... mais il faudrait peut-être que les architectes... trouvent leur place dans la vie quotidienne de nos concitoyens". "Plutôt que des mal-aimés, c'est vrai que vous êtes des ignorés. Il faut convaincre dans cette envie d'architecture qu'il faut absolument susciter. (...) Et nous devons collectivement dire... que **l'identité d'un pays passe par la création architecturale...** C'est notre responsabilité, que va-t-on laisser de la création architecturale de ce début des années 2000 dans notre pays ? C'est **cet intérêt général** que nous avons voulu porter et qui finalement a triomphé. Ayons au moins cela à l'esprit, ça donne de l'énergie pour partir à la reconquête des Français."

**Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable** a été accueillie le vendredi après-midi par une "ovation debout" et s'en est dit "extrêmement touchée". Dans un contexte qu'elle présente comme une reprise de l'activité, Emmanuelle Cosse évoque 417 000 permis de construire sur les 12 derniers mois et affirme le rôle important des architectes : "le beau, le confortable, l'agréable le qualitatif ne sont pas des accessoires, ni des privilèges. L'enjeu, dans le cadre des politiques publiques, c'est justement de les rendre accessibles à tous mais aussi d'en

faire des enjeux d'émancipation et de justice sociale. (...) Voilà pourquoi vos talents, vos compétences sont indispensables, parce que c'est justement vous, en premier lieu, qui nous permettez de répondre à ces ambitions politiques." Plus nuancée sur la place spécifique de l'architecte, notamment sur le PAPE, elle nous dit : "Ma volonté est qu'on mette un seuil qui, quand même, maximise l'intervention des architectes, mais il ne faut pas non plus qu'on soit jusqu'au-boutiste... La difficulté, vous le savez, c'est qu'on a une pluralité d'acteurs qui interviennent sur ce sujet-là". Consciente des difficultés rencontrées par les architectes, elle précise : "**il faut militer pour faire comprendre que le recours à un architecte n'est pas un surcoût**".

**Si les nombreux congressistes ont écouté attentivement nos dirigeants, ils ont également bien compris que la place et le devenir des architectes passaient nécessairement par une présence forte des architectes et de la puissance de leur représentation professionnelle. L'année 2017 sera éminemment politique. Soyons nombreux, attentifs et actifs.**

**Régis Chaumont**, président de l'Unfsa

## 6<sup>E</sup> ÉDITION DES TROPHÉES QUALITEL JEUNES TALENTS



Pour la sixième année consécutive, l'**Association QUALITEL** et son organisme certificateur **CERQUAL Qualitel Certification** ont remis, le 6 octobre 2016, les **Trophées des Jeunes Talents** à l'occasion du congrès des architectes. Cette année, le trophée a été remis à l'**ENSA Rennes** pour son projet "**L'Îlot Maraîcher**". Une mention spéciale a été attribuée à l'ENSA de Lyon pour le projet "**Au rythme de la pente**", défendu par Charles Lopes, Michaël Denis-Petit et Alice Mortamet.

"Cette année le jury des Trophées des Jeunes Talents se réunissait à Biarritz à l'occasion du congrès de l'Unfsa. J'étais invité à présider le jury. Nous avons auditionné tous les candidats et ensuite délibéré.

Le jury a récompensé le projet de territoire "**L'Îlot Maraîcher**" à Merdignac (Côtes d'Armor) présenté par Clémence Aubree, étudiante en 5<sup>e</sup> année. L'objectif de revitaliser le centre-bourg, voulu

par la ville et le département, l'a menée à s'appuyer sur les forces locales issues de l'identité rurale de la commune et également de la présence d'un lycée agricole dynamique pour concevoir un aménagement imaginatif et sensible des terrains disponibles du centre.

L'originalité spatiale mêlant habitat et agriculture urbaine crée un lieu cohérent et plein de charme, où production agricole, sensibilisation, habitat écologique et loisirs retrouvent leur place dans le quotidien du centre-bourg.

J'ai beaucoup apprécié la démarche, ancrée dans la réalité sociale du bourg, ainsi que dans le paysage global du site, sans effet architectural «héroïque» inutile ici.

Je souhaite à l'architecte d'aller au bout de la réalisation de son projet avec la sensibilité, le talent et la ténacité dont elle a su faire preuve."

**Michel Macary**

## LES ATELIERS ET TABLES RONDES

### Les dangers de l'ingénierie publique ! Pourquoi une ingénierie privée indépendante ?

PAR MARIE-FRANÇOISE MANIÈRE

Forte affluence au congrès de l'Unfsa pour cette table ronde qui réunissait l'ensemble des acteurs de la maîtrise d'œuvre, sur un sujet très attendu ici : **la concurrence déloyale des établissements publics locaux faisant de l'ingénierie.**

En effet, l'APGL 64 basé à PAU, est un exemple édifiant d'une concurrence déloyale vis-à-vis de la maîtrise d'œuvre privée. Il s'est doté d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui réalise quasiment tous les marchés publics de construction et de rénovation du département.

Le tour de table a ensuite démontré **que tous les acteurs de la maîtrise d'œuvre étaient impactés par ces sociétés d'ingénierie publique, de même que l'économie locale puisque cette concurrence accélère la fermeture de nos entreprises privées.**

En conclusion, il a été proposé plusieurs ripostes et actions communes, à retrouver sur <http://www.congresdesarchis.com/>



**DROIT DE RÉPONSE**, PUBLIÉ À LA DEMANDE DE L'APGL DE PAU SUITE À LA PUBLICATION DE L'ARTICLE DE BRUNO GOYENECHÉ "APGL DE PAU : DES GRAVES DÉRIVES QUI NOUS MENACENT TOUS" (PASSION ARCHITECTURE N°58 P.38)

#### L'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) de PAU : des interventions légales

L'article page 38 de la revue n°58 prétend que "de nombreux projets sont lancés et réalisés (par l'APGL) hors des lois et des règlements". La critique sous-jacente faite à l'APGL est son absence de mise en concurrence lorsqu'elle intervient pour ses collectivités membres.

Or, la relation entre une collectivité membre et l'APGL, syndicat mixte composé exclusivement de collectivités territoriales et de leurs groupements, n'entre effectivement pas dans le cadre de la loi MOP, relative à la maîtrise d'œuvre privée, ni dans celui des règles de la commande publique mais bien dans le cadre légal des mutualisations créées par l'article L5721-9 du Code général des collectivités territoriales. Les services de l'APGL sont mis à disposition d'une collectivité membre, procédure permettant à ladite collectivité de considérer juridiquement le personnel de l'APGL comme son propre personnel.

Il est également prétendu que l'APGL "multiplie les incartades dans le domaine d'intervention, de responsabilité et savoir-faire des architectes". Or, les services de l'Agence se composent entre autres, de 7 architectes DPLG, 2 architectes HMONP et un architecte DEST, étant précisé que 8 d'entre eux sont inscrits au Tableau régional de l'Ordre des architectes.

En conséquence, les soi-disant incartades dans les domaines de compétences des architectes sont réalisées par des architectes eux-mêmes qualifiés, diplômés, compétents et en règle avec la déontologie de la profession.

Pour résumer, et contrairement donc à ce qu'indique l'auteur, l'APGL n'intervient aucunement en dehors de la réglementation et son personnel est parfaitement qualifié. Il n'y a, en conséquence, aucune dérive lors des interventions de l'APGL."

*Le conseil national de l'Unfsa réuni le 9 décembre 2016 soutient son président, Régis Chaumont et le président du SIA 64-40, Bruno Goyeneche, dans leur action syndicale contre ces sociétés publiques d'ingénierie qui font une concurrence totalement déloyale à la maîtrise d'œuvre privée. Rappelons que les architectes sont déjà présents sur tout le territoire et réalisent des projets de toutes échelles.*

### Architecte, l'acteur incontournable de la transition énergétique

PAR MICHEL JARLETON

Les objectifs la Loi de transition énergétique et de la croissance verte sont, pour les architectes, l'opportunité de faire valoir leurs réponses particulières et développer un nouveau marché. Traiter 15 % de ce marché nécessitera plus de 5 000 architectes.

À l'écoute des usagers, les architectes savent mettre en valeur leurs connaissances du bâti et d'analyse des potentialités au profit de l'amélioration du cadre de vie des occupants. Dans certains cas, ils peuvent tirer parti des lieux pour faciliter le financement. L'architecte doit se positionner en interlocuteur unique ou privilégié (suivant le cas), rassurant et synthétique.

Le diagnostic global des architectes offre une vision complète des travaux et permet d'atteindre les objectifs de performance à terme, sans "faire et défaire", par une planification souple et réaliste. L'approche s'adapte aux pratiques, aux clients et aux lieux. Bien que les solutions soient plurielles, les offres doivent être structurées

et reproductibles. Il faut s'appuyer sur les structures locales mises en place et si possible participer à leur création et à leur développement.

Les architectes souhaitent monter en compétence sur certains sujets et développer le partage en réseaux d'expériences, d'outils et de méthodes. Les offres de formation et d'outils spécifiques devront accompagner ce besoin.



## Présentation de la grille de classification

PAR MARIE-CHARLOTTE COLMANT

Un avenant en date du 17 septembre 2015 est venu modifier notre grille de classification. Suite à la publication au Journal Officiel de l'arrêté d'extension, cette nouvelle grille de classification est entrée en vigueur le 1er juin 2016 et chaque employeur avait jusqu'au 30 novembre 2016 pour mettre à jour la classification de ses salariés.

Dans le cadre de cet atelier, Gilles Lefébure (chargé des affaires sociales de l'Unsa), Thierry Le Berre (ancien chargé des affaires sociales de l'Unsa) et Marie-Charlotte Colmant (co-responsable des affaires sociales de l'Unsa) ont répondu à l'ensemble des questions de nos adhérents et confrères.

Parmi les questions posées : " Comment se calcule la pondération du coefficient attribué au salarié ? ". Le coefficient est pondéré en fonction de trois critères : autonomie/initiative, technicité, formation/expérience. Il faut donc calculer la moyenne arithmétique de ces trois critères. Le résultat est arrondi au coefficient supérieur pour déterminer le coefficient applicable. Attention : il n'existe plus de coefficient "intermédiaire" (exemple : 370) sauf polyvalence.



Atelier " Le BIM, un outil pour le BEPOS " organisé par le Club Prescrire

## Insertion des jeunes architectes dans la vie active

PAR FRANÇOIS PICHET

Dans le cadre du thème du congrès : " Architectes pour qui ? Pour quoi ? ", l'atelier ouvrait avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, une réflexion se rapportant aux jeunes architectes sur l'enseignement et la formation, au regard de la diversité des pratiques et d'autre part, le passage de ces jeunes architectes vers la vie professionnelle. L'éclairage comparatif européen et transfrontalier de cette réflexion, était apporté par la présence d'enseignants et d'architectes des écoles d'architecture espagnoles de Donostia – San Sébastien et de Pampelune.

L'échange s'est déroulé en trois phases : les cursus, la recherche du premier emploi et les débouchés transfrontaliers Espagne / France.

Dans un dialogue ouvert par Martin Chenot, directeur de l'école de Bordeaux, les intervenants ont présenté successivement, leur rôle, leurs objectifs, leur ligne d'action.

Sans faire un compte rendu détaillé, on soulignera quelques observations principales :

- l'équivalence des cursus et des niveaux des diplômes entre France et Espagne (Master),
- une prise en compte plus poussée du " technique " en Espagne et une plus grande ouverture sur les questions urbaines et culturelles en France,
- les écoles développent des cycles de spécialisation en fin d'études pour ouvrir des débouchés professionnels,
- le cycle HMONP n'existe pas en Espagne mais une formation similaire se met en place depuis peu,
- l'enseignement de l'architecture appelle un " système en alternance " mais " la prise en charge des stagiaires " en agences

d'architecture ou dans d'autres entreprises, est une difficulté récurrente que l'on doit s'attacher à résoudre,

- des associations d'étudiants et de jeunes architectes ont pris en main le placement des stagiaires (UNEAP, La Charrette, Rhizome Junior entreprise),
- les relations continues qui existent avec le réseau universitaire Aquitaine EUSKADI Navarre (AEN) ne trouvent pas la même facilité dans le domaine de l'exercice professionnel. Le cadrage de la profession d'architecte règlementée explique cela.
- l'activité des architectes s'exerce dans les pays respectifs, hormis quelques réalisations de renom. Il n'existe pas, pour nos régions, d'agence d'architectes franco-espagnoles.

**Des pistes de travail ont été proposées pour l'avenir en vue de renforcer les compétences des architectes :**

- développer des Masters spécialisés pour répondre à la diversification des débouchés,
- renforcer l'apprentissage de la médiation et de la capacité à interagir avec les autres intervenants de l'acte de bâtir,
- mettre en place un statut de stagiaire,
- donner, pendant les études, une connaissance pratique des matériaux,
- la formation permanente est déontologiquement obligatoire,
- l'information de la branche professionnelle faite auprès des étudiants HMONP est appréciée et sera reconduite.

En conclusion, les participants étaient unanimes pour le maintien du contact entre les écoles et la profession. Il apporte aux étudiants une meilleure connaissance des milieux professionnels vers lesquels ils s'orientent et renforce leurs compétences initiales.





Meti School,  
Bangladesh

## Conférence d'Anna Heringer

PAR PHILIPPE KLEIN

Anna Heringer nous a présenté le parcours qui lui a permis de concevoir et construire la Meti School dans le cadre de son projet de diplôme d'architecte. Avant ses études d'architecte, elle a passé une année dans une ONG au Bangladesh pour se former au développement durable. Elle y est retournée tous les ans et a pu réunir les moyens financiers et humains pour réaliser son projet. Celui-ci se fonde sur la réponse à un besoin mais aussi sur la nécessité économique d'utiliser des matériaux locaux, facilement disponibles et produits en dehors des circuits industriels, en y associant la population et les futurs usagers. Pour la Meti School, réalisée principalement en terre et en bois, même des enfants ont été associés à la réalisation du projet en particulier pour la préparation de la terre. Ce projet a également été l'occasion de travailler sur la qualité d'usage et la qualité spatiale d'espaces destinés à de jeunes enfants. Les espaces ont été hiérarchisés et qualifiés par leur typologie et leurs ambiances. Ainsi des espaces collectifs ouverts et lumineux sont complétés de lieux plus intimes destinés d'une part au repos des enfants mais également à des activités individuelles ou pouvant répondre à de besoins d'isolement des enfants. Ce projet se caractérise également par l'usage de matériaux simples mais avec une réflexion élaborée en matière de mise en œuvre et de performance technique. D'une maturité rare, ce projet a valu à Anna Heringer de remporter le Prix de l'Aga Khan en 2007 à l'âge de 30 ans, ainsi que le Global Award for Sustainable Architecture en 2010. Avant même l'obtention de cette reconnaissance internationale, une seconde phase du projet a été lancée. En y associant les femmes du village, elle a permis de faire



évoluer des mentalités très traditionnelles dans une région rurale. Outre ce projet exemplaire, Anna Heringer a présenté un projet de crèche en Tanzanie pour lequel elle s'est fondée sur les ressources naturelles disponibles pour définir les matériaux qu'elle allait utiliser (bois, herbes pour la toiture) ; ainsi qu'une auberge de jeunesse en Chine, associant un noyau en terre séchée et une peau extérieure décalée par un espace intermédiaire réalisé en bambou tressé. Là encore, la population locale a été associée au projet, une démarche qui pourrait fort bien se décliner sur des opérations plus importantes. Sur tous ces projets, Anna Heringer ne répond pas à une commande, elle part de ce qu'elle a envie de faire et cherche un terrain adapté et le financement nécessaire, en s'appuyant sur des ONG et collectes de fonds. Elle se trouve ainsi en situation de monteur d'opération et de porteur de projet avant même d'être architecte.



## APPEL À PROJETS POUR LE PRIX DU PROJET CITOYEN 2017

Créé en 2001 et placé sous le haut parrainage du ministre de la Culture, ce prix récompense les acteurs d'un parcours de concertation entre maître d'ouvrage, architecte-maître d'œuvre et usager-citoyen. L'opération primée devra associer à la démarche de concertation la prise en compte de l'expression architecturale et être terminée depuis moins de 3 ans.

### Qui peut participer ?

Une équipe réunissant :

- **le maître d'ouvrage** : collectivité, bailleur, maître d'ouvrage privé, comité de quartier, association,
- **le maître d'usage** : utilisateur, habitant, résident,
- **le maître d'œuvre** : représenté par l'architecte avec l'appui éventuel de paysagiste, urbaniste, scénographe.

Ainsi, les projets issus de concours peuvent difficilement entrer dans cette catégorie puisque le programme doit être totalement défini avant le lancement du concours. A contrario, tous les projets de constructions neuves, d'extensions et d'interventions lourdes sur existant, dont le programme a été élaboré en totalité ou partiellement avec le maître d'ouvrage et l'utilisateur, seront retenus.

### Inscription :

1<sup>ère</sup> étape : dès aujourd'hui complétez et retournez le bulletin d'inscription,  
2<sup>e</sup> étape : 22 mai 2017, date limite de remise des candidatures,

### Résultats :

La proclamation des résultats et la remise du prix auront lieu lors du 48<sup>e</sup> congrès de l'Unsa à Metz, les 12, 13 et 14 octobre 2017.

### Contact :

Estelle Palucki – Unsa –  
Union nationale des syndicats français d'architectes  
29 Boulevard Raspail – 75007 Paris

Tous les renseignements et documents sont disponibles sur le site :

<https://syndicat-architectes.fr/> – Prix du projet citoyen

## SAMEDI 8 OCTOBRE : VISITE DE SAINT SÉBASTIEN ET BILBAO...





# REMERCIEMENTS TOUS LES PARTENAIRES ET EXPOSANTS

DU 47<sup>E</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES POUR LEUR PRÉSENCE, LEUR FIDÉLITÉ ET LEUR SOUTIEN.



ABET LAMINATI, AFBB, ALLPLAN, AMB, AUTODESK, BOUYER LEROUX, BTP, TV, CIPAV, CRÉDIT MUTUEL, DOMAINE DE L'ARCHITECTE, DOTT. GALLINA, EDF, EUROSTUDIO, FIF PL, FINALCAD, FUNDERMAX, GEPA, GLASS PARTNERS SOLUTIONS, GRAITEC, HP, HUMANIS, ICAR, JPA, MAF, MALAKOFF, NEWFORMA, NOBATEK, OCCITANIE PIERRES, OCIRP, QUALITEL-CERQUAL, REFSA, SCMF, SOLUTIONS COMPOSITES, TREPPEN MEISTER, UNEP, VMZINC

... Le CLUB PRESCRIRE et ses membres : LAFARGE, RECTOR, REYNAERS ALUMINIUM, SCHÜCO PRESCRIRE, SIPLAST, SOPREMA, WEBER



**À VOS AGENDAS !**  
Le 48<sup>e</sup> congrès des architectes aura lieu à Metz, les 12 et 13 octobre 2017.

Ce sont "Les Arènes", à proximité immédiate du Centre Pompidou Metz et du quartier de l'Amphithéâtre qui nous accueilleront. Des visites du quartier européen de Luxembourg-Ville et de l'éco-quartier de Esch-Belval à Esch-sur-Alzette seront organisées le samedi 14 octobre. Pour en savoir plus : [www.congresdesarchis.com](http://www.congresdesarchis.com)





# PRIX DU PROJET CITOYEN 2016

CRÉÉ PAR L'UNSA, LE PRIX DU PROJET CITOYEN VALORISE LA CONCERTATION entre maître d'ouvrage, architecte-maître d'œuvre et usager-citoyen.

C'est en présence d'Agnès Vince, directrice chargée de l'architecture à la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture, que le palmarès 2016 a été dévoilé le 6 octobre dernier, lors du 47<sup>e</sup> congrès des architectes, à Biarritz.

## Lauréat

**TERRA ARTE – Habitat participatif (46 logements) – Bayonne (64)**

Architectes : Jean-Louis Duhourcau et Laure Prablanc – Joseph Andueza, paysagiste

Maître d'ouvrage : Le Comité Ouvrier du Logement (Le COL), coopérative HLM ; assistance à la maîtrise d'ouvrage : association AREA et NOBATEK (sensibilisation écologique).

Maîtres d'usage : association des habitants Terra Arte



## Entretien avec Jean-Louis Duhourcau et Laure Prablanc, architectes

### Malgré une histoire de plus d'un siècle, les opérations d'habitat participatif ne représentent qu'un très faible pourcentage des opérations de logements en France. Quel est votre avis sur le sujet ?

Dans le contexte socio-économique que nous connaissons depuis un siècle, la notion de participatif reste difficilement compatible avec la production de masse évidemment nécessaire. Cependant ont émergé quelques réalisations remarquables grâce à l'initiative individuelle liées à l'industrialisation du pays et à des initiatives collectives, ce qui a permis de faire évoluer la notion d'habitat collectif vers le "participatif".

Ces exemples permettent d'identifier une première évolution dans la production de logements collectifs vers la notion de "participatif" par l'apport d'espaces partagés.

L'étape suivante étant l'implication des habitants dans le processus de la conception.

La méthode de production du logement collectif n'intègre pas seulement la réponse à un besoin quantitatif mais également à des enjeux financiers et ce, depuis toujours.

Malheureusement, le processus participatif demande du temps et une implication sociologique par conséquent un investissement financier plus important, ce qui va à l'encontre du système de production et des besoins actuels.

### Pour le projet TERRA ARTE, le Comité Ouvrier du Logement était le maître d'ouvrage. Comment travaille-t-on avec un acteur historique de l'habitat coopératif ?

Notre collaboration avec Le Col date de 25 ans. Les objectifs et la philosophie de ce maître d'ouvrage correspondent à ce que nous pensons devoir donner comme orientation à notre métier: une dimension anthropologique. C'est difficile dans le contexte économique actuel mais cette dimension est toujours présente.

La méthode de travail n'a pas vraiment été modifiée si ce n'est que Le Col s'est fait aussi, en plus de ses propres contraintes, le relais des demandes individuelles. À partir du moment où l'on donne la parole à chacun, il faut avoir une réponse particulière et appropriée. Ceci demande une disponibilité plus grande et une créativité plus élaborée.

### Quels sont vos modèles en matière de fabrication de la ville et plus particulièrement sur l'habitat participatif ?

Dans cette question, le terme de "fabrication" pour parler de la ville nous semble peu approprié. La ville et les espaces à vivre ne sont pas des "produits" comme ceux fabriqués par l'industrie. Chaque projet d'habitat collectif est singulier dans un contexte urbain dont l'origine et la naissance n'ont pas toujours été planifiées bien qu'organisées, mais néanmoins, les projets de logements participatifs ou pas, participent à la composition ou la rénovation du tissu urbain.

### Comment vous êtes-vous approprié la démarche ?

C'est en 2012 que le premier programme d'habitat participatif de cette envergure en Aquitaine a été initié par Le Col, soutenu par la mairie de Bayonne. Le COL s'est lancé dans la production de ce type pour offrir plus encore dans le domaine du logement en accession sociale mettant le citoyen au cœur de son avenir. Afin de mettre en œuvre cette démarche participative, il a été nécessaire, dans un premier temps, de définir la programmation avec le groupe d'habitants (il se constitue progressivement tout au long de l'opération jusqu'à la livraison) et de décider du contenu de l'opération. En effet le COL a invité les futurs acquéreurs à participer dès le début, à la conception de leur logement, des espaces collectifs, des espaces partagés ainsi que l'environnement des futures constructions.

Ce n'est qu'au stade de la synthèse programmatique et de la schématisation du projet, à l'été 2013, que le maître d'ouvrage a fait appel à l'équipe de maîtrise d'œuvre et à nous, architectes.



Dans ce cadre, le travail de la maîtrise d'œuvre varie considérablement par rapport aux méthodes, dites classiques, le projet s'articule tout autant autour des souhaits des futurs acquéreurs que des prescriptions standards d'un projet de logements collectifs. Il a donc fallu s'inscrire et s'adapter à cette méthodologie toute nouvelle pour nous.

Les grands principes d'organisation et de volumétrie étant déjà arrêtés, deux problématiques se présentèrent à nous, lire, comprendre et traduire la programmation et apporter notre savoir, et notre mission de conseil. C'est difficile de concevoir un objet bâti satisfaisant l'imaginaire, car telle est notre mission, de 46 futurs acquéreurs.

Cette expérience nous permet aujourd'hui d'entamer une réflexion approfondie sur la démarche "participative", et sur la méthodologie et les rapports entre les différents acteurs, de manière à améliorer l'intervention de l'architecte encore et toujours.

### Comment être efficient dans ce type de démarche pour se garantir une rémunération minimale ?

Il est nécessaire de faire intervenir l'équipe de maîtrise d'œuvre plus tôt dans le processus, de prévoir des réunions, dont le nombre est défini et limité, de présenter le métier d'architecte, son rôle et le contenu de sa mission auprès des futurs acquéreurs.

D'organiser des moments d'échange avec l'équipe de maîtrise d'œuvre durant lesquels les futurs acquéreurs peuvent poser leurs questions, les architectes peuvent partager leurs expériences de la manipulation des espaces...

Tout cela semble être du travail en plus, mais au contraire si cela est bien défini au départ, la part de travail et de temps passé à partir de la phase APS sera, à notre avis, beaucoup mieux maîtrisée et donc garantira la rémunération de chacun.

La démarche participative demande et demandera toujours davantage de temps pour mettre en place un projet, et c'est normal. Il est important de bien redistribuer ce temps parmi les phases primordiales des opérations.

### Quelles ont été les clés de la réussite pour mener ce projet à terme ?

La première clé a été de faire confiance à l'intelligence collective. Ensuite, mettre de l'ordre dans les priorités entre désirs individuels et intérêts collectifs. Enfin, trouver les réponses techniques adap-

tées. Nous sommes convaincus que ce type de démarche est d'abord un projet sociologique avant d'être un projet architectural, ce qui n'empêche pas de proposer une réalisation de qualité. La qualité est une rencontre et dans le cas de Terra Arte, c'est celle des habitants avec eux-mêmes, avec leur pensée. Ce sont ces clés que nous avons essayé de ne pas perdre.

### Comment l'enjeu environnemental se traduit-il dans l'opération TERRA ARTE ?

Il y avait un fort désir du groupe d'habitants d'intégrer leurs préoccupations environnementales dans ce programme. Nous pensons qu'ils ont eu une réflexion sur l'usage à long terme, pour des raisons éthiques aussi bien que financières.

L'image que nous laisse cette opération est comme une "nursery" de plantes dont les graines ont mûri lentement et leur croissance à l'air libre est aujourd'hui bien fondée.

Plus concrètement, la production de 30 % de l'eau chaude sanitaire et chauffage est produite par des panneaux solaires. L'isolation est assurée par du "métis" issu du recyclage de vos jeans. Par ailleurs, la maçonnerie est en béton cellulaire issu d'une filière courte.





## LES MENTIONS

### VILLA JANNA – L'ÉCOLOGE DE LA PALMERAIE DE MARRAKECH

**Architectes et équipes :** Denis Coquard, architecte DPLG – Jalal Zemmana, architecte DENA – Daniel Turquin, ingénieur, formateur terre – L3e & KER, Labo et BET Terre, finaliste pour les TERRA Award 2016

**Maître d'ouvrage :** Villa Janna sarl

**Maîtres d'usage :** Le Centre de la Terre et Villa Janna



VILLA JANNA héberge LE CENTRE DE LA TERRE, association qui s'inscrit dans une démarche de promotion au niveau internationale de la construction en terre crue par la formation et par la reconquête des savoir-faire. LE CENTRE DE LA TERRE assure aussi des missions de conseil, d'assistance technique aux maîtres d'ouvrages publics et privés, aux maîtres d'œuvre, aux entreprises. VILLA JANNA se veut une vitrine et un exemple pour servir la cause du renouveau de la construction en terre.

Cet ensemble éco-responsable de 4 700 m<sup>2</sup> sur 2,5 hectares de terrain intègre : la terre crue comme matériau de construction, l'énergie solaire pour la production d'eau chaude, le minimum de puissance fournie par l'ONE (18 Kwa), un système de puits canadiens pour le chauffage, de puits provençal pour le rafraîchissement, un double circuit d'alimentation d'eau (potable & non potable), le traitement des eaux et des déchets, la permaculture et le recyclage, le recours au personnel local formé par VILLA JANNA. VILLA JANNA a pour objet d'accueillir des groupes, des séminaires, des formations, des réceptions et des événements. Elle est dotée pour cela de 32 lits dans 13 chambres, d'une cuisine

professionnelle (500 couverts/repas), d'un SPA et d'une piscine, d'un amphithéâtre de 400 places, d'un observatoire. Tout est réuni pour passer des moments agréables sous le soleil de Marrakech. LE CENTRE DE LA TERRE a été créé en concertation avec les différents acteurs de la construction dans le cadre du développement durable, en intégrant des membres au niveau international qui totalisent plus de 30 000 m<sup>2</sup> de construction en terre crue. Il est essentiel de promouvoir la terre pour la construction car il s'agit d'un des matériaux les plus vertueux en matière d'énergie grise.

**Denis Coquard, maître d'ouvrage, architecte et constructeur Terre**

### IMMEUBLE LE MAKING HOF RÉALISÉ EN AUTO-PROMOTION À STRASBOURG (67)

**Architecte :** Patrick Texier et Jean-Mathieu Collard

**Maître d'ouvrage :** SCA Foncière d'Habitat et Humanisme

**Maîtres d'usage :** SCIA Le Making Hof



Le projet est né du souhait d'habiter autrement : moins cher, plus grand et plus écologique, autour d'une nouvelle forme de vivre ensemble et d'habitat passif. Les architectes ont proposé à un

premier groupe d'habitants un projet parfaitement adapté aux attentes des différentes familles intéressées par ce terrain. En 2010, ils ont associé le bailleur social Habitat et Humanisme dans cette opération d'autopromotion.

12 mois ont été nécessaires pour finaliser le projet, grâce à de nombreuses réunions entre la maîtrise d'œuvre et les familles pour créer un véritable projet de vie. En décembre 2014, les marchés des entreprises ont été signés et le chantier a duré 12 mois pour une livraison en février 2016.

La réalisation a été conçue d'une manière équitable et sur un principe d'égalité généreuse entre les familles, quels que soient la taille du logement ou les moyens financiers de chacun : typologie, orientation, surface de jardin, vue, accès, droit d'utilisation des surfaces communes...

Pour parvenir à des objectifs énergétiques et environnementaux performants, le bâtiment est d'une grande compacité, bien isolé thermiquement par l'utilisation de la paille, doté de grandes baies à triple vitrage. La conception des façades garantit une bonne isolation par l'utilisation de l'enduit terre comme finition intérieures. La production de chauffage et d'eau chaude sanitaire est assurée par géothermie.

Merci à nos partenaires : Ikos Consultant et Cirasse & LubNetWork